

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Alban de Montbel s'est réuni dans la salle du conseil municipal, conformément aux mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement concernant le Covid-19, sous la présidence de monsieur le maire Pierre DUPERCHY.

Nombre de conseillers municipaux : **15**

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : **13**

Nombre de votants : **13**

Présents :

Brigitte ALLARD

Chantal CHAPELLET

Lucile FLUTTAZ

Nunzia MAURIZI

Patrick ROULAND

Catherine CAUTERMAN

Marie-Françoise EXCOFFON

Etienne LALLEMENT

Patrick ROUCH

William VANNEUVILLE

Absents représentés :

Virginie DUPORT DIT ROUSSEAU

Représentée par Marie-Françoise EXCOFFON

Sophie PARADIS-PELLICIER

Représentée par Brigitte ALLARD

Absents Excusés :

Régis MONTFALCON

Emilie RAGNI

Secrétaire de séance : Etienne LALLEMENT

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2021

Compte administratif 2020

Approbation compte de gestion 2020

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Vote des taux d'imposition 2021

Attributions des subventions diverses

Budget primitif 2021

Convention pour la session piscine-école

Aide Exceptionnelle

Choix de l' A.M. O. pour les travaux de rénovation de l'école

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que la séance se tient à huis clos en raison de la situation sanitaire.

APPROBATION DU COMPTE-REDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

Conformément à l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 12 février 2021.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Brigitte ALLARD présente et explique, à l'aide d'un diaporama, le compte administratif 2020 et remercie Catherine CAUTERMAN pour son aide à la préparation du diaporama.

- Fonctionnement :
 - . Dépenses : 358 418.28 €
 - . Recettes : 484 982.11 €
 - . Excédent : + 126 563.83 €
- Investissement :
 - . Dépenses : 284 183.75 €
 - . Recettes : 94 839.24 €
 - . Déficit : - 189 344.51 €

Après report des résultats de l'exercice 2019, le résultat de clôture de 2020 est le suivant :

- Investissement : - 143 380.80 €
- Fonctionnement : + 615 469.47€

Soit un excédent global de clôture de +472 088.67€

Monsieur le Maire quitte la salle, conformément à la loi, pour que le Conseil puisse délibérer.

Brigitte ALLARD, 1^{er} adjoint, propose au vote le compte administratif 2020.

Approuvé à l'unanimité (12 voix)

Et les conseillers ont signé le document qui sera en annexe de la liasse Budget CA.

COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame la Trésorière de Pont de Beauvoisin (Savoie) et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter ce compte de gestion.

Approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Résultat exercice 2020	Résultat globale de clôture à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	45 963.71 €	-189 344.51 €	-143 380.80€
Fonctionnement	488 905.64 €	126 563.83 €	615 469.47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement, le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

- Section investissement : 187 201.27 €
- Section fonctionnement (excédent reporté) : 428 268.20 €
- Total : 615 469.47 €

Approuvé à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire explique que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, il convient de voter un taux foncier bâti comprenant le taux municipal de 19.20 %, sans changement par rapport à 2020, majoré du taux départemental de 11.03%.

Monsieur le Maire propose donc les taux suivants :

- Taxe foncière propriétés bâties : 30.23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.03 %

Le montant estimé du produit communal des taxes foncières 2021 serait de 268 588 €.

Nunzia MAURIZI suggère que le taux des taxes foncières soit diminué.

Monsieur la Maire précise :

- qu'il est préférable d'attendre de connaître le coût du projet de la rénovation de l'école primaire
- que les économies réalisées antérieurement sur les travaux d'entretien de la commune vont engendrer des charges supplémentaires pour combler le retard
- qu'un maintien des taux depuis 2017 peut être considéré comme une baisse.

Monsieur le Maire soumet au vote sa proposition.

Approuvé par 12 voix (1 abstention)

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour l'année 2021, les subventions listées ci-dessous :

- ASSOCIATION RESA : 70€
- ASSOCIATION SPORTIVE DE NOVALAISE : 70€
- SKI CLUB DU GUIERS : 150€
- COMITE HANDI SPORT : 70€
- TENNIS CLUB DU LAC D'AIGUEBELETTE : 200€
- LES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE NOVALAISE : 100€
- CLUB D'AVIRON DU LAC D'AIGUEBELETTE : 300€
- ASSOCIATION "MEMOIRE AOUT 1942" : 70€
- ASSOCIATION "LES PAPILLONS BLANCS" : 70€
- COLLEGE BEATRICE DE SAVOIE : 20€
- COMITE DES FETES DE ST ALBAN DE MONTBEL : 2 000€
- BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LEPIN LE LAC : 800€
- LA TIRELIRE DES ST ALBAMBINS : 300€
- ADMR DE ST GENIX SUR GUIERS : 304€
- ADMR DE NOVALAISE : 1 354€
- ADMR SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : 1 170€

Approuvé à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2021

Brigitte ALLARD présente au conseil le budget primitif 2021 qui, après affectation de l'excédent 2020 de la section fonctionnement présente les cumuls suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 856 568.20€ dont 450 958.20€ affecté à la section investissement
Recettes : 856 568.20€ dont 428 268.20€ de résultat reporté de 2020

Investissement : Dépenses : 785 345.11€ dont 143 380.80€ solde négatif 2020
Recettes : 785 345.11€ dont 450 958.20€ du fonctionnement.

Monsieur le Maire apporte quelques commentaires sur les besoins de la section fonctionnement et détaille les projets d'investissements.

Approuvé à l'unanimité

Et les conseillers ont signé le document qui sera en annexe de la liasse Budget Primitif.

CONVENTION POUR LA PISCINE-ECOLE

Monsieur le Maire explique que le projet d'emmener les enfants de l'école de la commune apprendre à nager dans la piscine du camping HUTTOPIA, lorsque celui-ci est ouvert, se concrétise.

La commune doit prendre à sa charge la rémunération des surveillants de baignade ainsi que l'achat de divers accessoires.

Pour ce faire le conseil doit autoriser le Maire à signer une convention entre HUTTOPIA, l'Education Nationale et la Commune.

Approuvé à l'unanimité

AIDE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire évoque la situation d'une famille de la commune qui connaît actuellement des difficultés financières. Elle a été orientée vers les services sociaux du secteur. Dans l'attente d'une amélioration de sa situation, monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de cantine du mois de mars pour l'un des enfants scolarisé dans un établissement de Pont de Beauvoisin.

Approuvé à l'unanimité

PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE

Un point précis sur l'avancement du dossier de la rénovation de l'école élémentaire rédigé par Sophie PELICIER est joint à ce présent compte-rendu.

Un diagnostic amiante a été réalisé par AC environnement : il n'y a pas de matériaux ni de produits susceptibles de contenir de l'amiante dans l'école.

Une analyse de la structure de ce bâtiment devra être faite avant toute projection, un devis a été demandé auprès de la société SECOBA, devis qui devra tenir compte des pistes possibles d'extension de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation envisagés pour l'école élémentaire nécessitent de faire appel à un Assistant Maître d'Oeuvre.

Une consultation a été lancée et après étude des offres avec l'aide de l'ASDER, monsieur le Maire propose la société ENER'BAT basée à ENTREMONT LE VIEUX, bureau d'étude spécialisé en efficacité énergétique et procédé industriel

Il demande de l'autoriser à signer le contrat de service d'un montant de 26 400 € HT avec ENER'BAT représentée par monsieur Olivier REY.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Contrat du traiteur pour l'école

Le contrat avec la société VACAVANT pour la fourniture de repas à la cantine ne sera pas reconduit à compte de septembre 2021.

Après concertation avec les communes voisines pour l'élaboration du cahier des charges, une consultation sera lancée courant mai.

TELEPHONIE MOBILE

Une antenne relais devait être installée sur la commune. Après concertation, un équipement sera ajouté sur l'antenne TDF existante sur la montagne de l'Epine (RELAIS TDF à Aiguebelette).

Présentation du P A D D

Le nouveau Projet d'Aménagement et de développement durable de la commune a été présenté aux élus des communes voisines.

En raison du contexte sanitaire, une réunion publique de présentation ne peut être envisagée. Les habitants auront la possibilité de consulter ce document en mairie. Un courrier d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Sougey

Patrick ROULAND informe le conseil que plusieurs commerçants du Sougey ont constitué une association

Conservatoire des espaces naturels

Dans le cadre de la préservation d'espèces végétales et animales rares à l'échelle du département une opération de nettoyage doit avoir lieu dans le marais du Guiguet sur une parcelle faisant partie de la réserve naturelle.

Circulation des poids Lourds

Théoriquement, la circulation des poids lourds de plus de 12t est interdite sur la RD 921 dans la traversée de la commune, mais, avant de poser les panneaux d'interdiction, monsieur le Maire souhaite rencontrer le Maire de LA BRIDOIRE afin qu'il prenne les mêmes dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à vingt-deux heures trente.

Le secrétaire de séance,



Le maire,

